



ÉPREUVE: B-SHORT de la Principauté
VISA ASAF N°: 016
DATE: 02 et 03 mai 2026
ORGANISATEUR: Écurie CHAWRESSE
N° D'ENTREPRISE: 409 339 901

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :
« ATHENEE ROYAL D'ANS rue de la Vallée n° 60 à 4432 ALLEUR

REGLEMENT PARTICULIER

De manière générale et sauf exception reprise dans le présent règlement particulier, les derniers règlements en date de l'ASAF sont d'application, à savoir :

R.T.G. = Règlement Technique Général R.S.G. = Règlement Sportif Général. R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

I. TIMING GENERAL

23/03/2026		Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (Voir Art. 3.3.9 du RSG)
24/04/2026	12h00	Clôture des inscriptions à droits simples
28/04/2026	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 20%
	20h00	Attribution des numéros
	22h30	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
02/05/2026	09h15	Ouverture du secrétariat de l'épreuve Les instructions pour le retrait des documents (roadbook concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage. Distribution du roadbook et début des reconnaissances
	10h00	Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux
	13H00	Clôture de la distribution du Roadbook
	18h00	Clôture des VT Fin absolue des reconnaissances
	18h30	Fermeture du secrétariat
03/05/2026	06h00	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	06h25	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	06h55	Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés à prendre le départ.
	06h55	Heure d'entrée au parc de départ de la première voiture
	07h10	Heure de départ de la première voiture

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL ECURIE CHAWRESSE organise, les 02 et 03 mai 2026, le B-Short de la Principauté, 5ème édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course : SENY Guy Lic ASAF n° LG524
- Directeur de course adjoint principal : BORLEZ Robert Lic ASAF n° LG534
- Directeur de course adjoint : JACQUES Paul Lic ASAF n° LG90060
- Directeur de sécurité : DE CONINCK Fabienne Lic ASAF n° LG689
- Directeur de la sécurité adjoint principal : LEPAILY Daniel Lic ASAF n° LG533
- Secrétaire du meeting : ROYEN Magali Lic ASAF n° LG520

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- **Collège des Commissaires Sportifs**
 - Président ROQUET Michel Lic ASAF n° NA951
 - Membre VIGNAUX Thierry Lic ASAF n° LG554
- **Collège des Commissaires Techniques**
 - Président SAINT-REMY Guy Lic ASAF n° LG406
 - Membres FRANCKX Bastien Lic ASAF n° NA882
 - DAELS Didier Lic ASAF n° NA944
 - NEZER Patrick Lic ASAF n° LG439
 - HENAUT Thierry Lic ASAF n° LG444
 - ADEL Frédéric Lic ASAF n° LG90151
 - GERLACHE Eric Lic ASAF n° LG434
 - Secrétaire PEREIRA Magali Lic ASAF n° LG432
 - SCHULJENKO Nicole Lic ASAF n° LG409
- **Inspecteur "Sécurité "** JUISSANT Marvin Lic ASAF n° HT231

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents CHAUDIERE Christophe Lic ASAF n° LG90168
- Responsables des EC1 JADOT Jérôme Lic ASAF n° LG418
- Chefs de Sécurité des EC1 BOURGEOIS Joffey Lic CAS n° LG90048
- Responsables des EC2 LECHIEN Jonathan Lic ASAF n° LG532
- Chefs de Sécurité des EC2 THEUNISSEN Michel Lic CAS n° LG20044

Secours médicaux

- Equipe médicale : BELGIAN Help and RESCUE Team Responsable: Rommes
- Ambulances : Véhicules Ambuce Rescue Team nv Nombre : 3 (1 par EC + 1 au PC)

Identité et attributions des juges de faits :

BORLEZ Robert - BORLEZ Didier - LEPAILY Daniel - SCHU Thierry - SENY Guy - JACQUES Paul
LECHIEN Jonathan - GAYE Eugène - DE CONINCK Fabienne

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Type d'épreuve	B Short	RPR 26
Championnat FWB	OUI	RPR 24 et 25
Championnats CSAP	Toutes CSAP	RPR 24 et 25
Epreuve OPEN	OUI	RSG 2.1.2

Art. 3. Admission des véhicules – Nombre d'engagés – Licence TP-L

DIVISIONS	Acceptée Pour l'épreuve ?	Art RPR de référence	Nombre d'engagés maximum Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR	TP-L Accepté ?
Division 1.2.3 et 4	OUI	26.11.1 à 26.11.4	120	NON
Ph Classic et PH S/R	OUI	26.11.5		NON
Histo - Démo	OUI	26.11.6	10	NON
Regularity VHRS	NON	26.11.7 à 26.11.9	0	NON

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 130

Remarques importantes

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie lors de la clôture des inscriptions à droits simples n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Art. 4. Description du parcours

4.1 Constitution du parcours :

Nombre d'étapes	1
Nombre de boucles	4
Nombre d'épreuves de classement par boucle	2

Étape 1

EC	Longueur	Ligne / Show	% Asphalte	% Non revêtu
EC 1 AWANS-CRISNEE	11 KM 620	Show	100	0
EC 2 DIETS	13 KM 060	Show	100	0

Total : 220,120 Km, dont 98,720 Km d'ES, comprenant 0 % de chemins non revêtus en dur.

Les Divisions **PH** prendront le départ **avant** les concurrents Div 1-2-3.

La Division **Histo-Démo** prendra le départ **avant** les concurrents des autres Divisions.

4.2. "Super Rallye Intégral" (Voir Art.2.1.14. du RPR)

Le système de "Super Rallye Intégral" est d'application dans cette épreuve.

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure et paiement de l'engagement

La demande d'engagement doit être complétées sur la plate-forme "Engagements en ligne" de l'ASAF, via son site Internet www.asaf.be.

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de données ASAF, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une copie (au format JPEG), de leurs licences (VAS/Étrangère), en cours de validité (c.-à-d. année 2026).**

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité

Le montant des frais d'engagement cumulés devra OBLIGATOIREMENT parvenir à l'organisateur par virement bancaire dans les mêmes délais que ceux de l'engagement en ligne, repris dans l'encadré ci-dessous.

Les frais d'inscription sont à verser au compte :

N° : IBAN BE58 2400 5489 0179 BIC : GEBABEBB Intitulé : ASBL ECURIE CHAWRESSE

Communication : **Principauté 2026 Équipage Nom du Pilote / Nom du co-pilote**

5.2 Montants des engagements :

348	Droit J-9	Droit J-5 (+20%)
D1-D2-D3	300 €	360 €
D4	330 €	396 €
D PH'S (Classic/SR)	290 €	348 €
D Histo-Démo	240 €	288 €

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **25 %** y compris pour les divisions "Prov'historic's" et "Histo-Démo"), **majoration calculée sur les prix déjà éventuellement majorés pour inscription tardive** - Voir art. 5 du RPR et 5.2 ci-avant, du présent règlement).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit

5.3. Remboursements : Voir R.S.G Article 9.4, 9.5 et 9.6

Art. 6. Vérifications administratives (V.A.)

DATE	SAMEDI 02 mai 2026
LOCALISATION	ATHENEE ROYALE D'ANS rue de la Vallée 60 à 4432 Allieur
HEURES D'OUVERTURE DES V.A.	De 09h15 à 13H00
LOCALISATION REPRISE DES LICENCES	ATHENEE ROYALE D'ANS rue de la Vallée 60 à 4432 Allieur

Les Commissaires Sportifs procéderont à des contrôles aléatoires des documents (permis de conduire + certificats divers) qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ces documents à disposition des officiels.

Art. 7. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture (Certificat d'immatriculation, Carte d'assurance et Contrôle technique) devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions** :

LOCALISATION	ATHENEE ROYALE D'ANS rue de la Vallée 60 à 4432 Alléur
DATE	Samedi 02 mai 2026
HEURES	De 10h00 à 18h00

Vérifications techniques complémentaires

Réservé aux seuls équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur

LOCALISATION	ATHENEE ROYALE D'ANS rue de la Vallée 60 à 4432 Alléur
DATE	Dimanche 03 mai 2026
HEURES	De 06h00 à 06h30

N.B. : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUMUP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces (compte juste).

Les éventuelles VT finales :

LOCALISATION	ATHENEE ROYALE D'ANS rue de la Vallée 60 à 4432 Alléur
--------------	--

Emplacement des VT OBLIGATOIRES après abandon ou sortie de route :

LOCALISATION	ATHENEE ROYALE D'ANS rue de la Vallée 60 à 4432 Alléur
--------------	--

Devoirs des Concurrents en cas d'accident ou de sortie de route même mineure. RSG 1.8.2

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Art. 8. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

DATE	Samedi 02 mai 2026
HEURES	De 09h15 à 18h00

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

FREQUENCE	Une fois par boucle
EMPLACEMENT	STATION TOTALE rue Chaussée n° 58 à 4342 Awans

C) Zones d'assistance (voir Art. 17.2 du RPR)

LOCALISATION	Avenue de l'Expansion, rue des Technologies et rue Al Trappe (partie) à 4432 Alléur
--------------	---

Art. 9. Parcs fermés

9.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

LOCALISATION	ATHENEE ROYALE D'ANS rue de la Vallée 60 à 4432 Alléur
--------------	--

9.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

LOCALISATION	ATHENEE ROYALE D'ANS rue de la Vallée 60 à 4432 Alléur
--------------	--

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être " plombées ". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie concernée*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel.

*(catégorie PH Classic et PH S/R, Catégorie Divisions 1-2-3 et Catégorie 4)

IV. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront au maximum 30 minutes après l'officialisation du classement de la dernière catégorie rentrée au Parc Fermé.

LOCALISATION DE LA PROCLAMATION	ATHENEE ROYALE D'ANS rue de la Vallée 60 à 4432 Alleur
---------------------------------	--

- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - 3 premiers de la Division PH S/R
 - Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 – 22 et 23)
 - 3 premiers de la Division PH Classic
 - Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19)
 - Première dame au classement général Div. 4
 - Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
 - 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
 - Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
 - Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
 - 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)

Art. 11. Permanences

-Jusqu'au Jeudi 02 mai 2026

BORLEZ Robert au 0486 / 335.104 (de 09h à 21h)

MAERVOET Nathalie au 0475 / 580.586 (de 09h à 21h)

- A partir du Vendredi 03 mai 2026

«Athénée Royal d'Ans» rue de la Vallée n°60 à 4432 Alleur

BORLEZ Robert au 0486 / 335.104 (de 10h à 21h)

MAERVOET Nathalie au 0475 / 580.586 (de 10h à 21h)

Art. 12. Tableau d'affichage (RPR art. 21)

Affichage et publications "matériels"

ATHENEE ROYALE D'ANS rue de la Vallée 60 à 4432 Alleur

Affichage et publications "virtuels" :

SPORTITY canal : PRINCIPAUTE26

Art. 13. Divers

- a) Roadbook d'assistance. Panonceaux « assistance » (Voir Art.17 du RPR)
- b) Programmes disponibles au prix de 5€ à partir du 02 mai 2026 à 09h15 «Athénée Royal d'Ans» rue de la Vallée n°60 à 4432 Alleur
- c) Petites restaurations sur place
- d) Hôtels et Gîtes consultés l'Office du Tourisme du Pays de Liège
[+32 \(0\) 4 221 92 21](tel:+322142219221) info@visitezliege.be du lundi au dimanche de 9h à 17h

Art. 15. Approbations et réglementation ASAF

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le présent règlement a été approuvé par :

PIROTTE Cédric pour la CSAP Liège, Lic. N° LG593 , en date du 16 / 03 /2026

LEMINCE Pascal pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° NA868, en date du 19 / 03 / 2026

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Nom : JUISSANT Prénom : MARVIN, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° HT231 , en date du 05 / 02 /2026

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.
Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.